

# Consignes aux VISITEURS et aux PROCHEs AIDANTS

CHSLD

Mise à jour : 2022-06-03

L'urgence sanitaire en lien avec la COVID-19 a été levée. Les visites dans nos CHSLD et les sorties à l'extérieur des installations sont permises.

Certaines mesures de prévention demeurent toutefois nécessaires afin de vous protéger et de protéger vos proches.

## NOTEZ BIEN

- Les visites régulières sont **autorisées sans restriction**.
- Aucune limite du nombre de personnes par usager à la fois.
- Sans rendez-vous
- Visite à la chambre et dans les aires communes permises.
- **Durée de la visite** : sans restriction
- Il est permis de visiter son proche à plus d'une reprise au cours d'une même journée, sans restriction.
- **Unité en alerte ou en éclosion** : les modalités des visites pourraient être adaptées en fonction de la situation épidémiologique.  
**! IMPORTANT** : Renseignez-vous auprès de l'unité de soins avant de vous déplacer.
- Outils de communication virtuelle aussi disponibles (ex. : tablette électronique).



## CONDITIONS POUR VISITER ou ACCUEILLIR UN PROCHE CHEZ SOI

- Ne pas avoir été en contact, dans les 10 derniers jours, avec une personne atteinte de la COVID-19 ou selon les recommandations du gouvernement ([www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)).
- Ne pas être suspecté d'avoir la COVID-19 (en isolement).
- Ne présenter aucun symptôme de la COVID-19 : fièvre, toux nouvelle ou détériorée, essoufflement inexplicable, perte subite de l'odorat ou du goût.
- Respecter un délai d'isolement de 10 jours depuis le début des symptômes ou depuis l'obtention d'un résultat positif.  
**! IMPORTANT** : la consigne d'isolement de 5 jours pour les personnes vaccinées ne s'applique pas aux proches aidants en CHSLD en raison de la vulnérabilité des usagers.
- Respecter le délai d'isolement recommandé par la Santé publique ou un médecin depuis l'obtention du résultat positif, si vous êtes immunosupprimé.
- Être complètement rétabli **depuis 24 h**, si vous avez eu la COVID-19.



## LORS DE VOTRE VISITE en CHSLD



Lavage des  
mains



Port du masque remis  
à l'entrée (incluant  
dans la chambre)

## UNE FOIS SUR L'UNITÉ DE SOINS

- Il est possible de prendre un repas à la chambre de votre proche en respectant la distanciation de 1 m.

## APRÈS VOTRE VISITE

- À la sortie du centre, retirez votre masque et désinfectez-vous les mains.
- Si des symptômes de la COVID-19 apparaissent dans les jours suivant votre visite, veuillez en aviser immédiatement l'équipe de soins de votre proche.



## LE LAVAGE DES MAINS

Voici quelques situations où vous devez vous laver les mains :

- **APRÈS** s'être touché le visage (yeux, bouche, nez)
- **APRÈS** avoir toussé, éternué ou s'être mouché
- **AVANT** et **APRÈS** avoir soigné un proche
- **AVANT** et **APRÈS** avoir préparé les repas
- **AVANT** et **APRÈS** avoir mangé
- **APRÈS** être allé à la toilette
- **AVANT** et **APRÈS** être allé dans un lieu public
- **AVANT** et **APRÈS** avoir mis un masque ou un couvre-visage (masque artisanal)



## AVANT LA SORTIE

- Il est recommandé de procéder à la désinfection des lieux fréquemment touchés par les mains, avant l'arrivée de votre proche.

## PENDANT LA SORTIE

- En tout temps respecter les règles sanitaires de la population en générale.
- Si vous ou votre proche présentez des symptômes liés à la COVID-19 : Limitez vos contacts et communiquez avec le responsable de l'unité.

## APRÈS LA SORTIE

- En arrivant au centre, se laver les mains et mettre le masque remis.
- Répondre au questionnaire de retour.
- Avisez le responsable de l'unité de l'apparition de symptômes de la COVID-19 durant les jours suivant la sortie.

Pour plus d'informations, visitez :  
[ccsmtl.gouv.qc.ca](https://ccsmtl.gouv.qc.ca)

**Vous avez des questions ?  
Communiquez avec nous :**

